Rapport Financier (complète les comptes contenus dans la Présentation)

Ce travail de bilan de nos finances a été réalisé avec la collaboration très précieuse de Juliette expert-comptable à la retraite que nous remercions chaleureusement pour son engagement depuis plusieurs années à nos côtés.

<u>Les recettes ou ressources associatives</u> (diapositives 17 à 20) sont de 34 830 € elles regroupent les cotisations des adhérents, les dons, les abandons de frais et la subvention du CCAS.

L'augmentation des recettes sur 2023 est essentiellement de due à l'augmentation d'un don mensuel de l'un de nos membres. L'ensemble des autres dons reste stable preuve de la confiance accordée par nos membres pour les actions menées.

Les dépenses (diapo 21 à 25) sont de 23 386 € elles regroupent l'aide aux familles dans leur quotidien et dans leurs démarches administratives, l'aide aux familles par le biais de l'activité cent pour un (logement) et les frais de fonctionnement de l'association.

La baisse relative de l'aide aux familles en comparaison avec 2022 est essentiellement due à la participation de certaines familles aux charges de leur logement.

L'augmentation des frais de fonctionnement de l'association est due aux différents abonnements de diffusion et de communication qui aux vues de l'extension de l'association deviennent payants ainsi qu'au matériel de bureautique (cartouches d'encre, pack office...) ces frais de fonctionnement correspondent à 7,7 % des dépenses globales.

Contributions volontaires en nature (diapo 26) l'engagement de beaucoup d'entre nous n'est pas seulement financier il est aussi calculé en temps de bénévolat et il représente un équivalent temps plein de 2,6. Ce temps est valorisé sur la base d'un taux horaire de 1.5 fois le smic, charges et congés inclus, est estimé à 115 215 euros. Ce temps de bénévolat est une sacrée ressource.

Le compte de résultat (diapo 27) montre un résultat de l'exercice à 1 143 € sont inclus dans les charges des provisions pour régulariser des dettes (factures de 2023 qui seront payées en 2024) et aussi pour participer à des travaux d'amélioration de l'un des logements du cent pour un (8 500 euros) en contrepartie d'une non-augmentation du loyer sur 42 mensualités. Il s'agit d'un projet d'accord prévu avec l'association AIM propriétaire de ce logement et dont le loyer actuel est très en dessous du prix du marché.

Le bilan comptable aux 31/12/2023 (diapo 28) présente une répartition des fonds propres, des provisions pour travaux, des dettes, de la trésorerie et des créances. Ces créances en l'occurrence sont un prêt que nous avons fait à deux familles. L'une pour payer la caution immobilière pour leur installation dans une petite maison et l'autre pour payer les frais d'une carte de séjour. Au cas où ces familles ne pourraient honorer cette créance dans la totalité nous prévoyons des dépréciations. Nous préférons jouer

la prudence même si nous avons une totale confiance dans l'engagement de ces familles à rembourser l'association.

<u>L'état de la trésorerie</u> (diapo 29) nous montre une évolution conséquente par rapport à 2022 mais cette augmentation inclue les frais engagés pour 2024.